

Stages / Projets / Missions en entreprise

**Stage d'exécution**

24\_25\_3ETI\_06S\_IP\_001\_C

**ACQUIS****CONTENU**

Le stage d'exécution est obligatoire. Remplaçant un ouvrier ou un technicien, l'élève découvre et observe de l'entreprise sous ses aspects : métiers, organisation et fonctionnement Le stage d'exécution doit s'effectuer :

- dans une entreprise de préférence du secteur industriel,
- sur un site supérieur à 50 personnes (ayant Comité d'Entreprise (CE), Commission Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) ...),
- en France.

Le stage d'exécution donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale où l'étudiant rend compte de l'intérêt de cette expérience de terrain et d'éventuelles difficultés rencontrées. Les objectifs et attendus du stage seront présentés lors de 2 cours

- Cahier des charges du stage, méthodologie de recherche, présentation du portefeuille de compétences
- Evaluation du stage et consignes pour le rapport Au descriptif de ce stage s'ajoute l'amorce d'un positionnement personnel, d'une réflexion : premiers pas vers le projet personnel. Lors de la Journée "entreprises " deux conférences sur l'organisation de l'entreprise et sur les métiers de l'ingénieur apporteront matière à la réflexion.

**PRÉREQUIS****PÉDAGOGIE****ÉVALUATION**

